



COMMUNIQUÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BANK OF AFRICA DU 29 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de BANK OF AFRICA, s'est valablement tenue, le mardi 29 juin 2021 à 11 heures, au Siège Social -140, Avenue Hassan II Casablanca, sur convocation de Monsieur Othman Benjelloun, Président du Conseil d'Administration. De même, compte tenu des circonstances sanitaires, les actionnaires de la Banque ont pu assister à l'Assemblée par voie de visioconférence. Ainsi, les Actionnaires présents ou représentés, et ceux ayant voté par formulaire de vote par correspondance, détenaient un total de 163.091.119 actions, représentant 79,3% du capital social et des droits de vote de la banque.

L'Assemblée Générale Ordinaire a adopté les 14 résolutions qui lui ont été soumises, en ce compris, celle relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels que publiés dans les journaux d'annonces légales « Le Matin » et « La Nouvelle Tribune », dans son édition du lundi 29 mars 2021. Les états comptables publiés à ce titre, n'ont subi aucune modification entre la date de convocation de l'assemblée générale susvisée et la date de leur approbation par ladite assemblée. De même, les actionnaires ont notamment approuvé les conventions réglementées mentionnées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, fixé les jetons de présence à allouer aux Administrateurs, nommé M. Mohamed Kabbaj et Mme Nezha Lahrichi en qualité d'Administrateurs indépendants et Mme Myriem Bouazzaoui en qualité d'Administrateur *intuitu personae*, autorisé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné et d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec clause d'absorption des pertes d'un montant de 1 milliard de dirhams chacun.

Suite à la dissolution de la Société FinanceCom, intervenue le 14 Mai 2021, laquelle a été absorbée par la Holding Benjelloun Mezian, elle-même devenue O CAPITAL GROUP, l'Assemblée Générale a décidé de modifier la résolution relative à la proposition de renouvellement du mandat de FinanceCom telle que publiée dans l'avis de convocation publié le 28 Mai 2021, étant rappelé que l'ordre du jour ayant été fixé par le Conseil d'Administration du 26 Mars, les changements intervenus ne pouvaient être pris en considération dans cet ordre du jour.

Ainsi, les actionnaires ont (i) constaté la dissolution de FinanceCom dont le mandat venait à expiration au terme de l'Assemblée Générale (ii) donné quitus entier, définitif et sans réserve et (iii) désigné en qualité d'Administrateur O CAPITAL GROUP pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2026.

L'Assemblée Générale a dûment approuvé les changements intervenus par rapport à l'avis de convocation et elle en a donné expressément décharge au Conseil d'Administration.

Le détail des votes est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma

BANK OF AFRICA

Société Anonyme au Capital social de 2.056.066.480 de Dirhams - Siège social : 140, avenue Hassan II.

Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 – RC Casablanca : 27129